

26 juin 2006 – N° 14 – Edition commune

Sommaire

- **Les infos du Parti**
 - > [« Vive la démocratie » : pour lutter contre l'extrême-droite](#)
- **Les infos du Gouvernement fédéral**
 - > [Action "Communes en forme 2006" dans le cadre du Plan National Nutrition Santé](#)
- **Les infos du Gouvernement de la Communauté française**
 - > [Soutien à la parentalité : propositions d'actions](#)
 - > [Remplacement des PC administratifs dans les écoles](#)
- **Les infos du Gouvernement de la Région wallonne**
 - > [Fonds structurels européens : volet wallon du Cadre de Référence Stratégique National](#)
 - > [Le Gouvernement wallon encourage davantage encore la connaissance des langues chez les travailleurs](#)
- **Les infos du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Cocof**
 - > [Prime Bruxell'Air](#)
 - > [Subsides pour les 30 ans du festival en plein air Brossella](#)
 - > [Projet de prolongation de la subvention à l'asbl AVES dans le cadre des projets sur la biodiversité](#)
 - > [Classement de l'ancienne manufacture de fourrures au Grand Sablon](#)
- **Les infos du Parlement européen**

Pas d'information cette semaine.
- **Les infos de la Chambre des représentants**
 - > [Les CPAS mieux soutenus pour l'accompagnement des sans-abris](#)
 - > [La campagne « Taillé pour gagner ? » de la Loterie : nos enfants épargnés ?](#)
- **Les infos du Sénat**

- > [Adoption de la proposition de résolution destinée à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre](#)
 - > [Position monopolistique de Western Union sur le marché des transferts de fonds de particuliers à l'étranger : question orale](#)
 - > [Dérives lucratives des banques commerciales de sang du cordon](#)
- **Les infos du Parlement de la Communauté française**

Pas d'information cette semaine.
 - **Les infos du Parlement de la Région wallonne**
 - > [Pour un suivi de l'étude sur la surmortalité des abeilles](#)
 - > [Développer un programme d'actions concrètes pour diminuer la dépendance en matière d'approvisionnement en énergie](#)
 - > [Proposition de décret visant à imposer des critères d'investissements socialement responsables aux marchés financiers de pouvoirs publics régionaux](#)
 - > [Débat sur la gestion des déchets : la position du PS](#)
 - > [Sept propositions pour le mieux être de nos aînés](#)
 - **Les infos du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Parlement francophone bruxellois**
 - > [Problématique de l'emploi de personnes handicapées dans les services publics](#)
 - > [Maisons de repos et maisons de repos et de soins : des moyens pour satisfaire aux nouvelles normes !](#)

Pour vous désinscrire de la liste de diffusion du Bulletin d'information du PS, cliquer [ici](#).

Les infos du Parti

> « Vive la démocratie » : pour lutter contre l'extrême-droite

Pour que vive la démocratie, c'est :

Un manifeste qui considère les succès électoraux de l'extrême droite comme une conséquence de ruptures profondes sur les plans économique, social, politique et culturel ;

Un engagement à promouvoir concrètement la démocratie et à combattre l'extrême droite sur tous les fronts ;

Des revendications et une interpellation des acteurs politiques ;

Une campagne déclinée sur les plans local et régional avec :

- des plate-formes d'associations engagées sur le terrain

- de vraies rencontres entre le monde politique et les citoyens
- un portail internet proposant de bonnes pratiques, des outils pédagogiques et un agenda d'événements en matière de citoyenneté
- une collaboration avec d'autres segments de la société tels que le monde économique.



Site Internet :
<http://www.vivelademocratie.be/>

Pour les mandataires qui souhaitent signer le manifeste :
<http://www.vivelademocratie.be/mandataire.php>

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Gouvernement fédéral

> Action "Communes en forme 2006" dans le cadre du Plan National Nutrition Santé (21.06.06)

Le Plan National Nutrition (PNNS) qui vient d'être lancé le mois dernier par Rudy Demotte avec une campagne d'information incluant un spot tv, des guides alimentaires et un site web « www.monplannutrition.be » vise notamment à soutenir la population belge à adopter des habitudes alimentaires saines et un mode de vie plus actif.

Ce plan s'articule autour des six objectifs nutritionnels suivants :

- Favoriser l'adéquation entre les apports énergétiques et les dépenses énergétiques et augmenter le niveau d'activité physique
- Augmenter la consommation de fruits et légumes au niveau de la population pour atteindre au moins 400 g par jour
- Limiter l'apport en matières grasses (en tendant vers moins de 35 % de l'apport énergétique total) et améliorer la composition de l'apport lipidique
- Promouvoir la consommation de glucides complexes (vers minimum 50 % de l'apport énergétique total) en accordant la préférence aux aliments pas ou peu raffinés (céréales complètes, légumineuses...) et diminuer la consommation de glucides simples ajoutés
- Limiter de la consommation de sel ajouté et remplacement par du sel iodé
- Augmenter la consommation d'eau pour atteindre au moins 1,5 litre par jour.

Il comprend en outre 8 axes stratégiques majeurs que l'on peut découvrir dans le texte scientifique sur le site [monplannutrition.be](http://www.monplannutrition.be).

L'action « Communes en forme - 2006 » vise à inciter les communes de Belgique à se mobiliser autour d'un projet (en cours, à réaliser, à développer) qui favorise les habitudes alimentaires saines et un niveau d'activité physique accru auprès des citoyens. Il est primordial que ces deux aspects soient pris en compte dans l'élaboration du projet. Le projet pourra être porté soit par la commune directement soit par une association soutenue par la commune.

Les communes dont les projets déclineront au mieux les objectifs nutritionnels et un ou plusieurs axes stratégiques du PNNS, seront récompensées par l'attribution du label « Communes en forme » remis par le Ministre lors d'une conférence de presse dans le courant du mois de septembre.

Ce label attestera de l'adhésion des communes à la philosophie du PNNS, ce qui est un engagement fort sur le plan de la politique de la santé des citoyens. De plus, les projets qui seront les plus originaux bénéficieront d'un soutien financier d'un montant de 5000 euros pour la réalisation de ce dernier (10 communes en Région Flamande, 10 en Région Wallonne et 5 en Région de Bruxelles-Capitale). Le CRIOC sera chargé de la réception des candidatures et de l'organisation du jury qui sélectionnera les communes lauréates.

L'appel à projets débute en juin. Les projets devront être envoyés au CRIOC au plus tard pour le 31 août.

Pour toute information concernant l'action « Communes en forme - 2006 », vous pouvez vous référer au site www.move-eat.be ou envoyer un e-mail sur pnnns@crioc.be.

La clé de la réussite du PNNS pour la population réside dans sa déclinaison par tous les acteurs de la société, c'est pourquoi, il est crucial que les communes puissent assurer leur rôle de relais et d'amplificateur auprès de la population.

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Gouvernement de la Communauté française

> Soutien à la parentalité : propositions d'actions (23.06.06)

L'actualité récente a démontré combien la problématique de l'éducation de l'enfant, de la responsabilisation des parents à son égard et de l'accompagnement des parents sont devenus des thèmes prégnants.

La structure familiale est essentielle pour le devenir et le bien-être de l'enfant. Il lui appartient de prendre soin de l'enfant, de lui permettre d'assouvir ses besoins primaires, de favoriser une socialisation par le contact avec l'autre, et de le mener vers une autonomie toujours plus grande.

Au plan scolaire, la famille, les enseignants et l'école sont co-responsables de l'épanouissement social et personnel de l'enfant. Ils contribuent tous à son devenir harmonieux.

L'exercice de la parentalité est aujourd'hui plus complexe à gérer. En effet, la diversité des formes familiales, la dispersion accentuée des familles, l'évolution des rôles des mères, des pères, des hommes et des femmes, la conciliation vie professionnelle et vie privée à aménager engendrent une évolution sociétale dont il faut tenir compte.

Parallèlement, la place de l'enfant s'est également transformée. Devenu sujet de droit, celui-ci s'est réaffirmé comme un individu à part entière.

Ces évolutions ont engendré pour les parents un questionnement quant à leur rôle, et une transformation de l'exercice de la parentalité. Ces questions, ainsi que celles des limites et des repères à donner à l'enfant sont aussi très répandus parmi les éducateurs, les enseignants et intervenants en petite enfance.

L'élaboration d'une politique de soutien à la parentalité implique de prendre en compte la diversité des formes familiales et des pratiques éducatives, et d'encourager les parents et les intervenants dans leurs compétences respectives.

Il importe également d'appuyer une politique de prévention et d'accompagnement des parents en associant l'ensemble des acteurs du monde éducatif. Les politiques que le Gouvernement de la Communauté française entend mettre en œuvre ont pour intention de mobiliser l'ensemble des acteurs, parents, professionnels, bénévoles, dans le meilleur intérêt de l'enfant.

Dès lors, le Gouvernement de la Communauté française réaffirme l'importance d'un soutien aux familles.

Le Gouvernement de la Communauté française entend promouvoir une politique de soutien à la parentalité qui tient compte de la volonté de respecter les parents, et de l'émancipation de l'enfant.

Ainsi, les Ministres Marie Arena et Catherine Fonck ont souhaité s'associer afin de proposer une série d'actions permettant la mise en place d'une politique cohérente de soutien à la parentalité, par l'utilisation optimale des services existants, leur valorisation par l'information, leur renforcement par la formation, le soutien d'initiatives qui répondent à des besoins sociaux importants.



Documents disponibles sur :
www.gouvernement-francophone.be

Contacts :
Jennifer Wuilquot, Porte-parole de la Ministre-Présidente Marie
Arena, 0475.53.68.42.

[Retour au sommaire](#)

> **Remplacement des PC administratifs dans les écoles (23.06.06)**

Sur proposition de Claude Eerdeken, Ministre de la Fonction publique, ayant l'informatique administrative dans ses attributions, le Gouvernement de la Communauté française a décidé de procéder à la fourniture de 3 000 nouveaux PC pour les écoles.

Le Gouvernement de la Communauté française a généralisé l'obligation de l'envoi des circulaires administratives par la voie électronique dès septembre 2002. Le matériel requis pour ce projet a été fourni aux écoles dans le cadre d'un plan d'équipement qui a été réalisé entre 2002 et 2005. Les écoles ont ainsi disposé d'un PC affecté aux aspects administratifs, sans avoir à utiliser les PC « pédagogiques ».

Ces PC ne servent pas uniquement à la transmission des circulaires électroniques.

D'autres aspects administratifs sont rencontrés, notamment l'obligation ONSS DIMONA, le comptage des élèves (pour la collecte d'informations), le fonctionnement d'applications locales ou administratives, et l'exploitation au sein des écoles des futurs programmes informatiques du nouveau système d'information pour l'enseignement.

Les premiers PC installés sont aujourd'hui vieillissants et il convient que ces PC puissent, dans les années à venir, garder le niveau technique indispensable pour permettre le support intégral de l'ensemble des nouveaux dispositifs informatiques ainsi que le support du matériel en cas de panne.

Il s'impose ainsi de procéder au remplacement de ces 3000 PC dès 2007.

Le Gouvernement, sur proposition de Claude Eerdeken, a décidé de remplacer les PC de manière étalée dans le temps, sur une période de 5 ans soit 600 PC par an.

Dans le cadre de ce plan de renouvellement, chaque PC sera accompagné d'un scanner de documents A4 visant à réduire la charge administrative des écoles. En effet, grâce à celui-ci, les écoles pourront directement numériser et envoyer par courrier électronique les différents documents qu'elles doivent fournir à l'Administration.

C'est pour les écoles, un gain de temps très important en perspective.

Le budget total affecté à cet investissement pour les écoles est de 2.600.000 €, soit 520.000 € par an.

Un vrai bol d'air informatique pour nos écoles !

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Gouvernement wallon

> **Fonds structurels européens : volet wallon du Cadre de Référence Stratégique National (22.06.06)**

Jeudi 22 mai, le Gouvernement wallon, sur proposition d'Elio Di Rupo, Ministre-Président, a adopté, en deuxième lecture, le Cadre de Référence Stratégique National établissant les priorités de la Région wallonne pour la période de programmation 2007-2013 des Fonds Structurels européens (FSE).

Le 8 décembre dernier, en vue de la préparation de la programmation 2007 – 2013 des Fonds structurels européens (FSE), le Gouvernement wallon a adopté les grandes lignes directrices sur lesquelles reposeront les documents stratégiques relatifs aux futurs programmes 2007 – 2013.

A cette occasion, le Gouvernement wallon a également adopté la méthode

d'élaboration des documents de programmation 2007-2013 et la procédure de sélection des projets.

Avant-dernière étape de la définition de la stratégie wallonne, l'adoption par le Gouvernement wallon du Cadre de Référence Stratégique National (CRSN), survenue ce jeudi.

Ce document doit être établi au niveau national, mais son contenu tient compte des dispositions institutionnelles de l'Etat membre. Pour la Belgique, il intègre dès lors les différentes contributions régionales.

A cet égard, le volet wallon du Cadre de référence stratégique national entend identifier, pour l'ensemble des programmes, les orientations générales relatives aux priorités territoriales et thématiques. A ce titre, il constitue un document de référence pour la préparation de la programmation et s'appliquera à l'Objectif Convergence (Objectif 1) ainsi qu'à l'Objectif Compétitivité régionale et Emploi (Objectif 2), et de manière optionnelle à l'Objectif Coopération territoriale (Objectif 3).

Le projet de CRSN adopté le 22 juin a été élaboré par le Professeur Henri Capron (ULB), et décrit les priorités des futurs Programmes.

Ces priorités sont en parfaite cohérence et complémentarité avec le Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon (Plan Marshall). Il reprend donc les principes fondamentaux de concentration et d'efficacité.

Les priorités thématiques retenues s'articuleront autour des 4 axes suivant :

1. Création d'entreprises et d'emplois

Ce premier axe visera, au niveau des interventions FEDER, le développement de l'esprit d'entreprendre et de l'entrepreneuriat, le soutien à la création et au développement d'entreprises, via un ensemble cohérent de mesures. Celles-ci seront complétées au niveau des interventions FSE par des actions de formation et d'accompagnement.

Ces actions s'appuieront sur les politiques développées en la matière au niveau wallon, et les complèteront ou les amplifieront.

Seront également prises en considération des actions spécifiques de soutien en faveur de l'économie sociale, du développement durable et de l'efficacité énergétique.

2. Développement du capital humain, des connaissances, des savoir-faire et de la recherche

Dans le cadre de ce deuxième axe, les interventions FEDER seront concentrées sur le soutien à la R&D au sein des entreprises, l'innovation technologique et non technologique (différenciation), les activités de R&D dans les centres de recherche, les unités de recherche universitaires et les hautes écoles et le développement d'infrastructures performantes en matière de formation et d'enseignement.

Les interventions de R&D et d'innovation technologique seront résolument concentrées au bénéfice des entreprises, avec une attention particulière pour les PME.

Au niveau des interventions FSE, l'accent sera placé sur la formation et l'enseignement qualifiant, l'enseignement supérieur en liaison avec les besoins identifiés en matière d'emploi, l'enseignement de la promotion sociale et la valorisation des ressources humaines en matière de recherche.

Conformément à l'approche retenue dans le Plan Marshall, les mesures devront être ciblées sur l'appui à la compétitivité des entreprises et centrées sur la réponse aux besoins de celles-ci.

Pour ce qui concerne, le renforcement de la compétitivité des entreprises et l'amélioration des qualifications, les actions de formation, de création, de transfert et de diffusion de connaissances et de techniques dans le domaine des technologies de l'information et de la communication revêtent un caractère crucial qui sera soutenu au travers d'actions appropriées.

Dans une dynamique de développement durable, une attention particulière sera également accordée aux activités liées à l'éco-innovation.

3. Inclusion sociale

Dans le cadre de cet axe, les problématiques de l'inclusion des chômeurs de longue durée en particulier les plus jeunes et les plus âgés, des personnes handicapées, des personnes précarisées et des personnes d'origine étrangère ou des actions spécifiques aux zones urbaines ou rurales seront privilégiées, notamment en matière de formation préqualifiante.

4. Développement territorial équilibré et durable

Seront développées au sein de cet axe des mesures de renforcement de l'attractivité des zones visées, en soutien au développement d'activités économiques.

Il pourrait s'agir d'assainissement des friches industrielles et urbaines, via notamment la réhabilitation des espaces bâtis dégradés, d'aménagement d'infrastructures d'accueil des entreprises et d'amélioration de l'accessibilité des pôles de développement ou encore d'actions en matière de qualité et de protection de l'environnement, ainsi que le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans le domaine des éco-innovations en liaison avec l'axe 2.

Les actions spécifiques en matière de politique urbaine seraient principalement concentrées au sein de cet axe, en tenant compte des volets touristiques, culturels et patrimoniaux. Ces derniers, qui pourraient couvrir tant les zones urbaines que rurales, devraient s'inscrire dans le cadre d'une stratégie partenariale et intégrée de redynamisation des zones concernées. La prochaine étape dans le cadre de la préparation de la période de programmation 2007-2013 des Fonds Structurels concerne la rédaction des

Programmes opérationnels. Ceux-ci ont pour objet de préciser les différents axes et mesures sur lesquels portera l'intervention des Fonds.

Ces Programmes opérationnels sont actuellement en cours d'élaboration et seront analysés par le Gouvernement dans les prochaines semaines.

A cet égard, la volonté du Gouvernement est, plus que jamais, d'investir dans des projets d'avenir et des domaines porteurs et ce, en vue d'inscrire la Wallonie dans un redressement durable et dans un processus d'innovation porteur.

[Retour au sommaire](#)

> Le Gouvernement wallon encourage davantage encore la connaissance des langues chez les travailleurs (22.06.06)

Pour encourager la connaissance des langues des travailleurs, le Gouvernement wallon, sur proposition de Marie Arena, Ministre de la Formation, a décidé d'augmenter le nombre de chèques auxquels les entreprises wallonnes ont droit.

Pour rappel, le Plan Marshall prévoit un objectif important consacré au développement de la formation aux langues étrangères. A cette fin, en 2006, il est prévu l'émission de 45.000 chèques-formation Langues.

Aussi, désormais, un quota supplémentaire de chèques-formation pourra être accordé aux entreprises et ce, exclusivement pour les formations en langues.

Ainsi, la petite ou moyenne entreprise pourra acquérir des chèques-formations auprès de l'émetteur à concurrence d'un nombre maximal, par an, de :

- 100 chèques-formation pour la personne physique ou l'entreprise unipersonnelle. Le nombre de chèques pourra être augmenté à 125 pour autant que les chèques supplémentaires soient exclusivement utilisables pour des formations en langues ;
- 400 chèques-formation pour l'entreprise qui compte de deux à cinquante travailleurs inscrits à l'Office national de sécurité sociale (O.N.S.S.). Le nombre de chèques pourra être augmenté à 500 pour autant que les chèques supplémentaires soient exclusivement utilisables pour des formations en langues ;
- 600 chèques-formation pour l'entreprise qui compte de cinquante et un à cent travailleurs inscrits à l'O.N.S.S. Le nombre de chèques pourra être augmenté à 750 pour autant que les chèques supplémentaires soient exclusivement utilisables pour des formations en langues ;
- 700 Chèques-formation pour l'entreprise qui compte de cent un à deux cents travailleurs inscrits à l'O.N.S.S. Le nombre de chèques pourra être augmenté à 875 pour autant que les chèques supplémentaires soient exclusivement utilisables pour des formations en langues ;
- 800 Chèques-formation pour l'entreprise qui compte de deux cent un à deux cent cinquante travailleurs inscrits à l'O.N.S.S. Le nombre de chèques pourra être augmenté à 1000 pour autant que les chèques supplémentaires soient exclusivement utilisables pour des formations en langues.

La nouvelle mesure prévoit donc un supplément de chèques de 25% qui sera

accordé exclusivement pour l'apprentissage des langues. Une entreprise qui n'achète pas de chèques pour des formations en langues ne bénéficie donc pas de ce supplément.

Bien entendu, si l'entreprise le souhaite, elle peut également puiser dans sa réserve de chèques « classiques » pour faire bénéficier son personnel de davantage de formations en langues.

Taille de l'entreprise	Chèques-Formation	Chèques-Formation disponibles pour des formations en langues
0 à 1	100	25
1 à 50	400	100
50 à 100	600	150
100 à 200	700	175
200 à 250	800	200

Enfin, un deuxième changement a été adopté par le Gouvernement wallon : en plus de cette augmentation de 25% du nombre de chèques qui s'applique à toutes les entreprises quelle que soit leur taille, les entreprises unipersonnelles et les indépendants pourront désormais bénéficier de 100 chèques formation au lieu de 50 précédemment.

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Cocof

> Prime Bruxell'Air (22.06.06)

Le Gouvernement bruxellois a approuvé la prime Bruxell'Air sur proposition des Ministres Pascal Smet (SP.a) et Evelyne Huytebroeck (ECOLO). Ils entendent ainsi favoriser le transfert modal vers d'autres modes de transport que la voiture particulière et encourager la destruction des véhicules les plus polluants, en récompensant les personnes qui renoncent à leur voiture et la font détruire. Ce système de prime, qui contient toutes les combinaisons qu'offre la ville en matière de mobilité durable, entrera en vigueur le 1er octobre 2006, avec effet rétroactif d'un mois. Les automobilistes qui restituent leur plaque à partir du 1er septembre pourront donc introduire une demande de prime dès le 1er octobre.

La prime, un «package mobilité», comprend un abonnement MTB (Métro-Tram-Train-Bus) valable pour tous les opérateurs de transports publics actifs en Région de Bruxelles-Capitale (STIB, TEC, De Lijn et SNCB), un abonnement Cambio (voitures partagées) et un vélo.



Contact :
Fany Touitou, Conseillère mobilité – environnement du Ministre-Président Charles Picqué, ftouitou@picque.irisnet.be, 02.506.32.97.

[Retour au sommaire](#)

> **Subsides pour les 30 ans du festival en plein air Brossella**
(22.06.06)

Sur la proposition du Ministre Vanhengel (VLD), le Gouvernement bruxellois a décidé d'octroyer un subside de 75.000 EUR au Festival international BROSELLA folk&Jazz qui a lieu chaque année dans le théâtre de plein air du « Théâtre de Verdure » du Parc d'Ossegem (à deux pas de l'Atomium) à Bruxelles. Les 8 et 9 juillet prochains, ce Festival de musique fêtera ses 30 ans d'existence.

Toots Tielemans, fierté bruxelloise, sera présent pour l'occasion.



Contact :
Sophie Goemine, Conseillère Presse et Image de Bruxelles du
Ministre-Président, Charles Picqué, sgoeminne@picque.irisnet.be,
02.506.32.74.

[Retour au sommaire](#)

> **Projet de prolongation de la subvention à l'asbl AVES dans le cadre des projets sur la biodiversité** (22.06.06)

A l'initiative de la ministre bruxelloise de l'Environnement en charge de l'Environnement, Evelyne Huytebroeck (ECOLO), le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, a décidé d'octroyer une subvention de 28.500 € à l'ASBL AVES.

La subvention à l'ASBL AVES est octroyée dans le cadre du réseau d'information et de surveillance de l'environnement et de la biodiversité par des bio-indicateurs soutenu par la Région bruxelloise.

Cette subvention 2006 permettra de poursuivre et de finaliser l'Atlas des oiseaux nicheurs à Bruxelles. Par ailleurs, AVES est également chargé de formuler des conseils par zone concernant l'avifaune, de poursuivre ses actions d'inventaire et de surveillance pour l'avifaune et l'herpétofaune (reptiles et batraciens) et de continuer à diffuser de l'information.

Enfin, l'AVES joue également un rôle de conseiller par rapport aux opérations de gestion faunistique ou de gestion de sites réalisées par Bruxelles Environnement-IBGE.



Contact :
Fany Toutilou, Conseillère mobilité – environnement du Ministre-Président Charles Picqué, ftoutilou@picque.irisnet.be, 02.506.32.97.

[Retour au sommaire](#)

> **Classement de l'ancienne manufacture de fourrures au Grand Sablon** (22.06.06)

A l'initiative du Secrétaire d'Etat en charge des Monuments et Sites, Emir Kir, le

Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a classé, ce 22 juin, certaines parties de l'immeuble situé au 40, place du Grand Sablon.

Cet immeuble situé à l'angle de la place du Grand Sablon et de la Petite rue des Minimes témoigne d'une architecture caractéristique des années 20. Ce bâtiment de style « Beaux Arts » est l'oeuvre des architectes Victor Diricks et Jacques Barbotin. Le classement s'applique aux parties les plus remarquables, à savoir les façades et toitures, la totalité du rez-de-chaussée avec le mobilier fixe et les cages d'escalier. La façade soignée côté place du Sablon en brique rose et pierre blanche d'Euville est principalement décorée de cordons et corniches horizontales qui équilibrent harmonieusement les colonnes verticales des premier et deuxième étages.

Ce bâtiment témoigne du commerce qui regroupait dans un même bâtiment les ateliers de fabrication et la salle de vente, vitrine de luxe d'un commerce ayant connu son plein essor dans ces années folles, installé dans un quartier dont la vocation commerciale était déjà bien développée. Cet immeuble abrite aujourd'hui la Salle de vente du Palais des Beaux-Arts.



Contact :

Fabienne Defrance, Attachée de presse du Secrétaire d'Etat Emir Kir, 02.506.34.19, 0499.588.300.

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Parlement européen

Pas d'information cette semaine.

Les infos de la Chambre des représentants

> **Les CPAS mieux soutenus pour l'accompagnement des sans-abris (20.06.06)**

La Commission de la santé publique de la Chambre a adopté cette semaine, à l'unanimité, la proposition de loi PS d'Yvan Mayeur, de Colette Burgeon et de Marie-Claire Lambert, visant à doubler la durée de l'accompagnement des sans-abris de la part des CPAS et des services sociaux.

Actuellement, l'Etat fédéral rembourse pendant un an 100 % du revenu d'intégration sociale lorsque la personne perd sa qualité de sans-abri. « *Le travail réalisé par les CPAS pour aider les sans-abris à se réinsérer dans la société dure souvent plus longtemps qu'une année* » constate Yvan Mayeur. « *Le but était donc de donner les moyens aux CPAS – principalement des grandes villes - à aider plus longtemps ces personnes dans le besoin* ».

Grâce au texte voté, la subvention actuelle de l'Etat s'étendra sur deux années et non plus sur une, et ce dans le but d'encourager l'effort d'intégration et les bonnes pratiques développées par les centres à ce sujet.

« *Il était important d'harmoniser la législation et de mettre l'ensemble des CPAS*

sur un même pied d'égalité » explique Yvan Mayeur. « Certains CPAS ont pris l'initiative d'aider les sans-abris pendant deux années. Il était indispensable qu'ils ne soient pas pénalisés financièrement pour une action entreprise en faveur des plus démunis » termine Yvan Mayeur.

La proposition vise également à garantir le revenu d'intégration sociale en tant que « isolé » aux sans abris, pour autant qu'un projet existe entre le sans-abri et le CPAS.



Documents disponibles sur :

www.ps.be

Contacts :

Yvan Mayeur, Député fédéral, yvan.mayeur@lachambre.be.

[Retour au sommaire](#)

> La campagne « Taillé pour gagner ? » de la Loterie : nos enfants épargnés ? (22.06.06)

D'immenses tentes marquées par le logo de la Loterie plantées sur le site de festivals, des possibilités pour les festivaliers de gagner des billets de loterie ou de se faire rembourser son entrée,.... Une fois de plus, la Loterie n'hésite pas à flirter avec la ligne rouge pour sa nouvelle campagne, « *Taillé pour gagner ?* ».

La Loterie, le plus grand mécène du pays, jouit d'un monopole précieux et conditionné au respect d'une règle très simple : canaliser le jeu. Autrement dit, il s'agit de ramener les joueurs dans son giron et redistribuer alors ses bénéfices à des projets d'intérêt général. On sait que la Commission européenne a notre Loterie nationale en ligne de mire car elle la soupçonne de recruter de nouveaux joueurs et de ne pas respecter ainsi sa mission.

Le groupe PS est monté plusieurs fois au créneau pour dénoncer des campagnes qui semblent parfois trop agressives, notamment celle pour l'Euromillions « *Devenez scandaleusement riche* ».

Valérie Déom est intervenue une fois de plus pour soulever la question du public ciblé par la campagne « *Taillé pour gagner ?* ».

Le Secrétaire d'Etat aux entreprises publiques a clairement indiqué que cette campagne était du sponsoring à l'adresse des personnes âgées de plus de 18 ans, avec pour but d'élargir le groupe-cible des personnes sensibles aux produits de la Loterie.

Valérie Déom s'est étonnée de la réponse du Secrétaire d'Etat : « *Les jeunes sont présents en masse aux festivals. Le nier, c'est nier l'évidence. Dire que la campagne de promotion ne s'adresse qu'aux majeurs, c'est facile à dire, mais sur les festivals, je vois mal comment les jeunes seront épargnés par la campagne !* »

Dès lors, le PS demande dès lors que toute campagne, qu'elle soit de sponsoring ou purement publicitaire, passe par le Comité d'éthique.



Documents disponibles sur :
www.ps.be

Contacts :
Valérie Déom, Députée fédérale, valerie.deom@lachambre.be.

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Sénat

> **Adoption de la proposition de résolution destinée à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre (22.06.06)**

Le Sénat a adopté ce jeudi 22 juin à l'unanimité la proposition de résolution des sénateurs Mahoux, Galand, Cornil chargée de revoir le programme d'action des Nations Unies destinée à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

Cette proposition de résolution intervient juste avant la prochaine Conférence sur le sujet à New York (26 juin 2006). Les demandes sont les suivantes:

1. de soutenir un examen de fond et le renforcement du programme d'action des Nations Unies, d'inciter et d'aider les États à adopter des dispositions contraignantes pour contrôler les mouvements d'armes légères et de petit calibre (y compris le courtage et les transferts d'armes) par le biais de normes internationales, régionales et nationales,
2. de soutenir l'ouverture des négociations et la conclusion dans un délai raisonnable d'un traité international aux Nations Unies portant sur le commerce des armes légères ayant force contraignante pour réguler les transferts d'armes légères et pour interdire les transferts de ces armes lorsque ceux-ci risquent de contrevenir aux droits de l'homme ou au droit international humanitaire, ou menacent la stabilité de certains pays ou régions ou sont susceptibles de contribuer au déclenchement ou à l'escalade d'un conflit armé;
3. de seconder activement les États ou organisations régionales qui souhaitent mettre au point des contrôles législatifs en vue de réglementer le commerce des armes;
4. de transmettre chaque année un rapport au Secrétaire général de l'ONU sur l'exécution nationale du programme d'action, et promouvoir cette obligation auprès des autres États membres de l'ONU;
5. d'œuvrer à l'amélioration de l'accord sur le traçage des armes légères, afin de lui donner une force juridique obligatoire et pour qu'il couvre également les munitions et les explosifs;
6. de soutenir la négociation d'un instrument international sur les intermédiaires dans le commerce des armes légères et le courtage;

7. de promouvoir des règles visant à un meilleur contrôle, un respect plus efficace des embargos;
8. de soutenir le renforcement des sanctions par le Conseil de Sécurité en cas de violation de ces embargos,
9. d'arrêter des mesures afin de lutter contre le financement — notamment en liaison avec l'exploitation illicite des ressources naturelles ou le commerce de stupéfiants — et le transport de ces armes illicites vers des foyers de tension;
10. d'œuvrer à la ratification et à la mise en œuvre du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée;
11. d'appuyer l'équipe de traçage des armes et des explosifs d'Interpol et lui donner toute l'assistance technique et financière nécessaire à la bonne exécution de sa mission;
12. de traduire si nécessaire dans notre législation nationale les acquis de la Conférence de 2006.



Documents disponibles sur :

www.ps-senat.be

Contacts :

Nicolas Yernaux, Attaché de presse du Groupe PS au Sénat,
ynaux@ps.polgroups.senate.be, 0486.95.99.40.

[Retour au sommaire](#)

> Position monopolistique de Western Union sur le marché des transferts de fonds de particuliers à l'étranger : question orale (22.06.06)

Selon le FMI, les migrants sont la première source de financement extérieur des pays en développement. En 2005, ils ont envoyé plus de 160 milliards de dollars vers leurs pays d'origine. A titre de comparaison, l'aide publique internationale au développement s'est élevée à 79 milliards de dollars en 2004.

Dans ce segment des transferts de fonds de particuliers à destination de pays étrangers, une entreprise occupe la première place de manière quasi monopolistique. Il s'agit de Western Union.

De plus en plus de personnes estiment que cette multinationale adopte des pratiques usurières à l'égard de l'épargne des émigrants destinée au pays d'origine dont elle entrave ainsi le développement. En effet, une bonne partie des fonds des ressortissants de ces pays sont rapatriés pour venir en aide aux familles et pour permettre de développer des petits projets fondamentaux pour les villages où ces fonds arrivent.

Philippe Mahoux s'interroge : « La position de Western Union et les taux de

commission sur les transferts financiers de particuliers ne constituent-ils pas un abus de position dominante ? »

Le Ministre De Decker tient tout d'abord à rappeler que, si les transferts de fonds Nord-Sud sont importants, ils servent essentiellement à la consommation des familles restées au pays et contribuent très peu à un développement durable.

Western Union est très présent à travers le monde. Cette société compte aujourd'hui 225.000 points de vente établis dans 195 pays. Western Union étant l'agence de transfert la plus répandue, ses clients passent par elle notamment pour sa rapidité et sa proximité avec des populations souvent éloignées des grandes villes. Ces clients sont conscients des prix élevés pratiqués par Western Union mais ils considèrent que le système est fiable et pratique.

Il ne peut actuellement donner une réponse juridique sur un éventuel abus de position dominante de Western Union. Il sait par contre que la Commission européenne analyse le dossier en ce moment et que nous disposerons d'éléments d'information plus précis à ce sujet dans un délai rapproché.



Documents disponibles sur :
www.ps-senat.be

Contacts :
Nicolas Yernaux, Attaché de presse du Groupe PS au Sénat,
yernaux@ps.polgroups.senate.be, 0486.95.99.40.

[Retour au sommaire](#)

> **Dérives lucratives des banques commerciales de sang du cordon** (21.06. 06)

Philippe Mahoux a déposé ce mercredi matin une proposition de loi relative à la commercialisation des tissus et cellules humains. Plus concrètement, le Sénateur socialiste vise à travers ce texte à interdire explicitement le caractère mercantile de toute convention liant un individu à une banque de sang de cordon.

Pour rappel, la recherche a démontré, depuis presque vingt ans, l'importance des cellules souches hématopoïétiques présentes dans le sang du cordon ombilical. En effet, ces cellules peuvent être utilisées pour des greffes allogéniques (prélèvement de cellules et de tissus sur une personne et leur application sur une autre personne) en vue du traitement de différentes maladies génétiques, de maladies malignes du sang ou de déficiences immunitaires comme la leucémie.

Selon l'avis rendu à la Commission européenne par le Groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies (GEE), il existe actuellement une centaine de banques de sang de cordon dans le monde, dont 75% sont des banques publiques (gérées par des hôpitaux ou des organisations à but non lucratifs) ou privées sans but lucratif, qui proposent des services à la collectivité. Les 25% restants poursuivent un but strictement lucratif.

Outre le fait qu'elles constituent une privatisation des soins de santé, les banques commerciales de sang de cordon manque également cruellement de crédibilité au point de vue médical, selon le GEE.

Celles-ci proposent en effet de conserver le sang de cordon à usage strictement autologue¹ : autrement dit, le sang de cordon est conservé mais pour la seule utilisation de l'enfant dont il provient.

Le GEE relève à cet égard que *« la possibilité d'utiliser les propres cellules souches de sang de cordon d'un individu à des fins de médecine régénératrice est actuellement purement hypothétique. La recherche dans ce domaine n'en est qu'à ses tout premiers balbutiements. »*

Le GEE en conclut qu'il convient *« de s'interroger sur la légitimité des banques commerciales de sang de cordon à usage autologue, en ce qu'elles proposent un service qui, à ce jour, ne présente aucune utilité réelle en termes de possibilités thérapeutiques. Ces banques promettent donc plus qu'elles ne peuvent offrir »* et conclut en indiquant que *« leurs activités suscitent de graves critiques sur le plan éthique »*.

Le postulat défendu par les banques privées joue donc, de manière insidieuse, sur la culpabilité et la vulnérabilité des parents, en faisant appel à leurs sentiments et à leur volonté de "tout faire" pour préserver la santé de leurs enfants ; elles visent aussi à réaliser des profits plantureux sans contre partie crédible.

L'objet de cette proposition vise donc à maintenir les banques de sang du cordon dans le stricte secteur non lucratif et éviter ainsi que le don de sang du cordon et la recherche le concernant soient utilisés à des fins mercantiles en dehors des objectifs de santé publique.



Documents disponibles sur :

www.ps-senat.be

Contacts :

Nicolas Yernaux, Attaché de presse du Groupe PS au Sénat,
yernaux@ps.polgroups.senate.be, 0486/95.99.40.

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Parlement de la Communauté française

Pas d'information cette semaine.

Les infos du Parlement de la Région wallonne

> **Pour un suivi de l'étude sur la surmortalité des abeilles**
(20.06.06)

Au début des années 2000, le monde apicole constate une surmortalité inquiétante dans les ruchers. A l'époque, ce constat inquiète le monde politique et les environmentalistes. Le Groupe PS du Parlement wallon demande alors que la Commission de l'Environnement se penche sur le sujet. D'aucuns pointent du doigt les pesticides utilisés comme responsables de cette surmortalité. Le Député Léon Walry, écoutant les voix du monde scientifique, demande au Ministre Happort de commander une étude multifactorielle sur la surmortalité des abeilles.

Aujourd'hui, les résultats de cette étude sont connus. Ce ne sont pas les pesticides qui sont responsables de la surmortalité des abeilles, c'est un parasite qui se loge sur les abeilles. Néanmoins, conscient que ces résultats ne sont que partiels, Léon Walry vient de demander, en Commission de l'Environnement du parlement wallon, à ce que l'étude soit continuée.

Par ailleurs, il a expressément demandé au Président de la Commission, le Député PS, Robert Meureau l'organisation d'un débat sur les effets des pesticides sur la santé et l'environnement. En effet, selon lui, il est plus que temps qu'un tel débat ait lieu.



Documents disponibles sur :

http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2003_2004/RES/719_1.pdf et
http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2005_2006/CRAC/crac167.pdf

Contacts :

Benjamin Calice, Collaborateur au Groupe PS du Parlement wallon,
BCalice@ps-pw.be, 081/259548.

[Retour au sommaire](#)

> Développer un programme d'actions concrètes pour diminuer la dépendance en matière d'approvisionnement en énergie
(21.06.06)

Les défis sont nombreux à relever en matière d'énergie, notamment en termes de production des énergies alternatives ou de réduction de la consommation. Par cette résolution encourageant le Gouvernement wallon à développer un programme d'actions concrètes pour diminuer la dépendance en matière d'approvisionnement en énergie, le Député Edmund Stoffels a voulu mettre le Ministre wallon en charge de l'énergie face à ses responsabilités.

Cette proposition de résolution demande, notamment, au Gouvernement d'adopter un plan d'action contenant des mesures concrètes et ambitieuses afin de promouvoir l'efficacité énergétique, de transcrire le plus rapidement possible les directives et objectifs en matière d'économie d'énergie et d'accélérer leur mise en œuvre, de développer une stratégie ambitieuse et réaliste dans le domaine de la production d'énergies renouvelables et de la réduction de la dépendance en approvisionnement énergétique, de favoriser l'éclosion d'une réelle filière économique en matière d'énergies renouvelables afin de maximaliser la création de valeur ajoutée et d'emplois en Région wallonne,

d'orienter la recherche et le développement vers l'efficacité énergétique et la production d'énergie à coûts réduits sur base des sources d'énergies renouvelables, etc.



Documents disponibles sur :
<http://www.parlement-wallon.be>

Contacts :
Edmund Stoffels, Député wallon, stoffels.edmund@skynet.be,
Sylvie Daubresse, Collaboratrice au Groupe PS du Parlement wallon,
sdaubresse@ps-pw.be, 081.259.568.

[Retour au sommaire](#)

> **Proposition de décret visant à imposer des critères d'investissements socialement responsables aux marchés financiers de pouvoirs publics régionaux (21.06.06)**

Cette proposition de décret présente deux volets :

- l'un exige une politique financière socialement responsable des pouvoirs publics régionaux, provinciaux et communaux et des entités qui dépendent d'eux à hauteur d'un pourcentage défini
- l'autre instaure une transparence sur la politique financière régionale, provinciale et communale et requière des pouvoirs publics qu'ils exposent la manière dont ils appréhendent ou non l'investissement socialement responsable dans leur politique financière.

Afin d'évaluer le caractère socialement responsable d'un investissement, différents critères de sélection évaluent les entreprises selon de grands axes caractéristiques de la notion de développement durable, à savoir :

Axe Social et Emploi : gestion des ressources humaines, relation de l'entreprise avec les autorités locales, les clients, les actionnaires, les pays en voie de développement, programmes de non-discrimination, contribution dans des œuvres sociales, respect des droits de l'Homme,...

Axe Environnement: minimalisation des impacts sur l'environnement, gestion du risque, protection des ressources naturelles,...

Axe Financier: pérennité financière, potentiel économique, ...



Contacts :
Joëlle Kapompolé, Députée wallonne, djodan@swing.be,
02.501.77.58 ou Jean-Yves Darcis, Collaborateur au Groupe PS du
Parlement wallon, jydarcis@ps-pw.be, 081.25.95.30.

[Retour au sommaire](#)

> **Débat sur la gestion des déchets : la position du PS (21.06.06)**

Suite aux récents événements qui bouleversent le secteur des déchets en Région wallonne, les Députés Léon Walry et Robert Meureau ont exprimé la

position du Parti lors d'un débat animé mais serein au Parlement wallon ce mercredi 21 juin.

Pour les Députés PS, la situation actuelle résulte de pratiques individuelles. Pour eux, le cadre législatif wallon est complet. Ce qui manque, ce sont des moyens techniques, financiers et humains pour que l'administration puisse contrôler pleinement le respect de cette législation.

Lors de la prochaine séance de Commission de l'Environnement, les Députés auront à se prononcer sur l'opportunité de voir se créer une commission d'enquête parlementaire. Dans l'état actuel des choses, pour les raisons expliquées, il y a peu de chance que le Groupe PS du Parlement wallon accède à cette demande.



Documents disponibles sur :

http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2005_2006/CRA/cra23.pdf

Contacts :

Benjamin Calice, Collaborateur au Groupe PS du Parlement wallon,
BCalice@ps-pw.be, 081.259.548.

[Retour au sommaire](#)

> **Sept propositions pour le mieux être de nos aînés** (23.06.06)

Le PS a toujours pris en compte les besoins des seniors. Il l'a démontré au travers de la formidable consultation qu'a constitué les Etats généraux des aînés. Il poursuit maintenant son travail en avançant de nouvelles propositions au Parlement wallon via la proposition de résolution que la Députée Isabelle Simonis vient de déposer en séance ce mercredi 21 juin 2006.

Très concrètement, la proposition avance 7 propositions qui touchent les aspects pratiques du quotidien de nos aînés. Les domaines concernés sont, par exemples, la mobilité (développement du système du taxi social), l'accueil dans les structures du troisième âge (valorisation d'un label de qualité pour le secteur), les loisirs (extension des avantages de la carte « S » aux attractions touristiques).

Les propositions avancées se veulent concrètes, ne nécessitant que peu (ou pas) de moyens budgétaires et pouvant aisément être évaluées dans leur mise en œuvre.

La proposition de résolution est complémentaire du plan de cohésion sociale adopté par le gouvernement wallon en 2005, plan qui reprend un volet « personnes âgées ».

Les propositions avancées émanent visent également à répondre aux attentes du secteur associatif qui se trouve en première ligne pour constater les améliorations qui peuvent être apportées pour une société du mieux être pour le troisième âge.



Contacts :

Isabelle Simonis, Députée wallonne, i.simonis@skynet.be,
04.254.38.68 ou 0475.54.63.91 ; Michel Meuter, Collaborateur au
Groupe PS du Parlement wallon, 081.259.579, meuter@ps-pw.be.

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Parlement de Bruxelles-Capitale et du Parlement francophone bruxellois

> **Problématique de l'emploi de personnes handicapées dans les services publics** (22.06.06)

L'emploi est un facteur clef pour une intégration sociale. Or, les personnes handicapées, déjà pénalisées par leur handicap, se voient souvent privées de ce vecteur d'indépendance. Des quotas ont pourtant été établis pour le domaine public. 2% de travailleurs handicapés devraient y trouver leur place. Ce n'est toujours pas le cas. Pourtant, de nombreux incitants à l'emploi existent, mais restent majoritairement destinés aux employeurs.

Les personnes travaillant dans le secteur de la personne handicapée mettent en avant le problème des allocations. Cependant, il semble que les ressources de ces personnes se verront augmentées en moyenne de 30% tandis que le calcul des allocations devrait se faire moyennant un délai plus court grâce à deux arrêtés royaux récemment adoptés par le Conseil d'Etat. Bea Diallo interpelle donc ce jeudi Brigitte Grouwels, Secrétaire d'Etat chargée de la Fonction Publique pour lui demander de relancer un travail inter-cabinets avec son collègue du niveau fédéral afin de conjuguer les efforts, compétences et outils législatifs en la matière.



Contacts :

Bea Diallo, Député bruxellois, bea.diallo@groupe-ps.org,
02.282.86.14.

[Retour au sommaire](#)

> **Maisons de repos : des moyens pour satisfaire aux nouvelles normes !** (23.06.06)

Ce vendredi en séance plénière de la COCOM, Anne Mouzon a interpellé la Ministre bruxelloise en charge du budget, de l'Aide aux personnes et de la tutelle sur les hôpitaux publics sur les investissements dans les maisons de repos (MR) et les maisons de repos et de soins (MRS).

Elle a rappelé que d'ici 2010, les MR et MRS doivent répondre à de nouvelles normes architecturales édictées par le fédéral.

Il n'est pas question ici de contester ces normes qui ont pour but d'améliorer le lieu de vie des personnes âgées et leur permettre de vivre dans un environnement en adéquation avec la dignité humaine. Mais les moyens prévus dans le plan d'investissement 2003-2007 sont insuffisants. C'est pourquoi le

Collège avait annoncé, lors de l'exposé du budget 2006, la réalisation d'un financement alternatif afin de satisfaire à ces normes en 2010.

Aucune information à ce sujet n'ayant été transmise jusqu'ici au parlement, Anne Mouzon a souhaité connaître les montants qui seront supportés par la Région (commission communautaire commune).

Par ailleurs, elle a demandé si le financement alternatif opérera avec l'effet rétroactif nécessaire et de veiller à ce que le mécanisme de tutelle traditionnel en la matière ne soit pas utilisé pour retarder le moment où il faudra bien octroyer les subsides.



Contacts :

Anne Mouzon, Députée bruxelloise, fgenard@parlbru.irisnet.be,
02.549.69.76.

[Retour au sommaire](#)

Pour vous désinscrire de la liste de diffusion du Bulletin d'information du PS, cliquer [ici](#).